



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## tarifs

Question écrite n° 61635

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur la fluctuation des tarifs bancaires en fonction des régions. Dans 21 des 22 régions, les banques régionales sont, en moyenne, plus chères que le coût moyen constaté pour l'ensemble des établissements. L'écart dépasse même 10 % dans huit d'entre elles. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour harmoniser ces tarifs.

### Texte de la réponse

Le gouvernement est particulièrement attentif à la question des frais bancaires. Depuis plusieurs années, il œuvre pour un renforcement de la transparence de ces tarifs. Diverses mesures ont été adoptées afin de permettre aux clients de faire jouer la concurrence. À ce titre, les établissements de crédit sont notamment tenus d'informer leurs clients des conditions générales de banque qu'ils pratiquent pour les opérations qu'ils effectuent. Cette information peut se faire par tous moyens : affichage ou mise à disposition de brochures dans les agences, site internet de la banque ou envoi d'un courrier à la clientèle. Les établissements de crédit doivent également communiquer par écrit à leurs clients qui ont signé une convention de compte tout projet de modification des conditions tarifaires applicables au compte de dépôt, et ce deux mois avant la date d'application envisagée (art. L. 312-1-1 du code monétaire et financier). L'observatoire des tarifs bancaires qui regroupe consommateurs, établissements de crédits et experts a par ailleurs réalisé en 2014 une étude sur les tarifs bancaires au niveau des régions. Ce rapport a relevé qu'il n'existe pas de disparité régionale en matière de tarifs bancaires pris dans leur ensemble même si, à partir des moyennes pondérées par les parts de marché, une hétérogénéité des tarifs bancaires selon les lignes tarifaires a été constatée. Le gouvernement, très attentif aux travaux de l'observatoire et à la question des frais bancaires, restera mobilisé en vue d'accroître la transparence des tarifs mais également de faciliter les changements de banque afin de développer la concurrence au bénéfice du consommateur. La mise en place d'un comparateur public des tarifs bancaires en est l'illustration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61635

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Logement et égalité des territoires

**Ministère attributaire :** Finances et comptes publics

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juillet 2014](#), page 6379

**Réponse publiée au JO le :** [14 juin 2016](#), page 5525